

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 décembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 117 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurent LAVIE représenté par Grégory PANAGOUDIS - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Marine PUSTORINO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Claudette MOMPRIVE - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Guy MATTEONI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Jacques BESNAÏNOU - Laurent COMAS - Yann FARINA - Bruno GILLES - Roland POVINELLI.

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 003-1588/15/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule - Engagement de la procédure de modification n°3 DUFSV 15/13988/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

La commune de Roquefort-la-Bédoule a saisi la Communauté Urbaine, par délibération du 14 décembre 2015, en vue de procéder à la modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le but d'adapter le règlement, notamment celui de la zone naturelle N1, afin de maîtriser la densité des constructions autorisées par un coefficient d'emprise au sol, en conséquence de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

Ces adaptations relèvent d'une procédure de modification, encadrée par le Code de l'Urbanisme.

Aussi, il appartient à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'initiative du Président, d'approuver l'engagement par le Président de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de Roquefort-la-Bédoule en vigueur ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil Municipal de Roquefort-la-Bédoule en date du 14 décembre 2015, demandant à la Communauté Urbaine l'engagement d'une modification du Plan Local d'Urbanisme.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- La nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule, afin d'adapter le règlement, notamment celui de la zone naturelle N1, afin de maîtriser la densité des constructions autorisées par un coefficient d'emprise au sol, en conséquence de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;

**Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015**

- Que les adaptations du PLU envisagées remplissent les conditions définies par le Code de l'Urbanisme pour y procéder par voie d'une procédure de modification.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la 3^{ème} procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule proposée par le Président et qui fera l'objet d'un arrêté.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2016 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Nature 6227 – Sous Politique C 120 – Fonction 824.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
Urbanisme – PLUI
Aménagement communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Laure-Agnès CARADEC

Guy SAUVAYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 21 Décembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

Reçu au Contrôle de légalité le 12 mai 2016



> LE PRESIDENT

Arrêté n° 15/480/CC

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'élection de Monsieur Guy TEISSIER en qualité de Président de la Communauté Urbaine, le 7 avril 2014 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule en vigueur ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2015 relative à l'engagement de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Roquefort-la-Bédoule.

CONSIDÉRANT

- La nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule, pour adapter le règlement, notamment celui de la zone naturelle N1, afin de maîtriser la densité des constructions autorisées par un coefficient d'emprise au sol, en conséquence de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) ;
- Que ce projet nécessite une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule.

ARRETE

Article 1 :

Reçu au Contrôle de légalité le 22 Décembre 2015

> POUR TOUTE CORRESPONDANCE : COMMUNAUTÉ URBAINE – MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

La 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Roquefort-la-Bédoule est engagée.

Article 2 :

Le projet de modification sera notifié aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique selon les dispositions légales et réglementaires.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 22 décembre 2015

Le Président,

Signé : Guy TEISSIER